



Exploitation et abus sexuels

NUL N'EST CENSÉ IGNORER LES RÈGLES: AUCUNE EXCUSE!

!

Nous devons à tout moment traiter la population locale avec respect et dignité.

!

L'exploitation et les abus sexuels constituent des agissements interdits et inacceptables de la part de tout membre du personnel des Nations Unies ou du personnel affilié.

!

L'exploitation et les abus sexuels mettent en péril la vie des personnes que nous avons le devoir de servir et de protéger.

!

L'exploitation et les abus sexuels sapent la discipline et entachent la réputation de l'Organisation des Nations Unies.

**AUCUNE EXCUSE • TOLÉRANCE ZÉRO
À L'ÉGARD DE L'EXPLOITATION ET DES ABUS SEXUELS**



**ABUS
EXPLOITATION**



POURSUITES



EMPRISONNEMENT

Pour en savoir plus: <https://conduct.unmissions.org>



SIGNALEMENT DANS LA ZONE DE LA MISSION

LE SILENCE N'EST PAS PERMIS!

Si vous avez connaissance de faits d'exploitation ou d'abus sexuels, vous **devez** les signaler à :

**■ Le chef de votre unité ou de votre service et
L'équipe déontologie et discipline de
votre mission**

NOM DU SERVICE Equipe Déontologie et Discipline de la
MINUJUSTH (CDT)

ADRESSE MINUJUSTH Logbase, Port-au-Prince

TÉLÉPHONE Ext. 3617 • (+509) 3702-6516

ADRESSE ÉLECTRONIQUE MINUJUSTH-cdt@un.org

ASSISTANCE AUX VICTIMES:

- TOUTES LES VICTIMES D'EXPLOITATION ET D'ABUS SEXUELS
ONT DROIT À UNE AIDE SÛRE ET CONFIDENTIELLE.**
- Si la victime est un enfant, les modalités de protection et de prise en charge sont dictées par des considérations particulières.
- Traitez la victime avec respect et dignité, aidez-la et orientez-la vers le bureau des Nations Unies, l'équipe déontologie et discipline ou le référent exploitation et abus sexuels le plus proche.
- Si une assistance médicale immédiate s'impose, orientez la victime vers le centre médical le plus proche.